

Déclaration du SNU FSU au CCE du 9 juillet 2015 sur le contrôle de la recherche d'emploi

Ce Jeudi 09 Juillet, le CCE de Pôle-Emploi a été convoqué en vue d'obtenir un avis sur le projet de généralisation du dispositif d'équipes dédiées au contrôle des recherches d'emploi.

Ce projet est engagé alors que le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi inscrit-es à Pôle-Emploi s'élève à près de 6 millions personnes toutes catégories confondues.

Dans ce contexte le SNU-FSU pôle Emploi exige que le Service Public de l'Emploi abandonne sans délai ce projet.

Depuis sa création, Pôle-Emploi exerce le contrôle de la recherche d'emploi au travers de ses activités quotidiennes qui sont les convocations, réponses à offres d'emplois ou encore propositions de prestations. La publication des chiffres de Mai 2015, fait état d'un taux de radiations administratives en hausse de 2,1%. Le contrôle de la recherche d'emploi est donc effectif.

Si nous considérons que la lutte contre la fraude avérée doit être menée par Pôle-Emploi, le projet du contrôle de la recherche d'emploi qui doit mobiliser plus de 200 conseiller-es doit être abandonné sans délai. Massifier le contrôle comme le prévoit aujourd'hui la Direction s'apparente pour nous à une véritable politique antisociale!

Pour le SNU l'urgence est ailleurs, comme le confirme le rapport publié la semaine dernière relatif à l'efficacité de Pôle-Emploi : il faut augmenter l'accompagnement des chômeurs et chômeuses afin de donner une chance égale à toutes et tous pour retrouver un emploi de qualité dans un contexte économique des plus dégradé. A noter que Pôle-Emploi propose un peu moins de 350.000 offres sur son site, ce qui correspond à environ 1 offre pour 15 chômeurs. Vouloir dans ce contexte contrôler massivement les recherches d'emploi s'apparente à une politique de coercition sociale ! Nous condamnons fermement cette logique.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le SNU FSU Pôle Emploi se prononce totalement contre ce projet.